



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFET DE L'AUDE

Préfecture

Sous-préfecture de Narbonne

Mission des collectivités et l'animation territoriale

Section de l'intercommunalité

Affaire suivie par :

Ghislaine GAILLOT

### Arrêté préfectoral n° MCDT-INTERCO-2016-218 Portant modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois

Le Préfet de l'Aude  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 avril 2013 portant création de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014031-0016 du 4 février 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois en date du 17 mars 2016 approuvant la modification des statuts avec la prise de la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au titre des compétences facultatives,

Vu les délibérations favorables à la modification des statuts des conseils municipaux des communes suivantes : Albas (06/06/2016), Argens Minervois (19/05/2016), Albières (15/06/2016), Auriac (27/05/2016), Bouisse (20/06/2016), Boutenac (09/05/2016), Camplong d'Aude (25/05/2016), Canet (13/06/2016), Cascastel (17/05/2016), Castelnaud d'Aude (20/05/2016), Conilhac Corbières (30/05/2016), Coustouge (24/06/2016), Cruscades (24/05/2016), Davejean (04/07/2016), Dernacueillette (07/06/2016), Escales (06/05/2016), Fabrezan (29/06/2016), Ferrals (28/06/2016), Fontcouverte (21/06/2016), Homps (21/06/2016), Jonquières (17/05/2016), Lagrasse (30/06/2016), Lanet (04/06/2016), Laroque de Fa (16/06/2016), Luc sur Orbieu (24/05/2016), Montbrun des Corbières (10/06/2016), Moux (01/06/2016), Ornaisons (23/06/2016), Palairac (20/06/2016), Paraza (30/05/2016), Quintillan (25/06/2016), Ribaute (01/06/2016), Salza (17/06/2016), St André de Roquelongue (07/07/2016), St Laurent de la Cabrerisse (30/05/2016), Talairan (24/05/2016), Termes (03/06/2016), Tournissan (17/05/2016), Tourouzelle (01/07/2016) et Villerouge Termenes (13/06/2016),

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Thézan des Corbières en date du 02/06/2016 donnant un avis défavorable à la modification des statuts de la Communauté des Communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois,

Considérant que les conditions de majorité qualifiée requises par l'article L 5211-20 du code général des collectivités territoriales sont remplies,

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Aude,

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

L'article 4 de l'arrêté préfectoral n° 2014031-0016 du 4 février 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois est complété avec la compétence facultative suivante :

La Communauté de Communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois exerce en lieu et place des communes membres la compétence facultative suivante :

❖ Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

### ARTICLE 2 :

L'article 1 ci-dessus entrera en vigueur dès la publication du présent arrêté préfectoral.

### ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Pitot CS 99002 34063 MONTPELLIER CEDEX 02, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

### ARTICLE 4 :

Madame la Secrétaire Générale de la préfecture de l'Aude, Madame le sous-préfet de Narbonne, Monsieur le directeur départemental des Finances Publiques, Mesdames et Messieurs les maires des Communes concernées, Monsieur le président de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le 10 AOUT 2016  
Pour le Préfet et par délégation  
La Secrétaire Générale de la Préfecture

Marie-Blanche BERNARD